

Fiche Pratique : Le comité de pilotage

Le comité de pilotage joue un rôle prépondérant dans l'évaluation.

Structure de concertation et décisionnelle, il est le relais de la volonté de l'établissement. Il impulse la dynamique à l'ensemble des acteurs.

MISSIONS DU COMITE DE PILOTAGE

Il assure :

- Les choix stratégiques : communication autour du projet, lien avec les institutionnels, ...,
- La validation des étapes essentielles,
- La surveillance du bon déroulement du projet en cours,
- La remontée des informations à la direction,
- La gestion et les l'organisation des groupes de travail,
- L'identification des investissements nécessaires si besoin.

QUAND SE REUNIR ?

- Aux moments clés du projet,
- A la fin de chaque grande étape afin de les valider,
- Plus si nécessaire.

QUI PARTICIPE ?

Mieux vaut un nombre restreint de participants et inviter si besoins des spécialistes pouvant apporter une aide à un moment précis du projet.

- Chef de projet,
- Infirmière coordinatrice,
- Médecin coordinateur,
- Responsable hôtelière,
- Référent qualité,
- Référent en soin,
- Référent agent hôtelier.

Les membres du Comité doivent être décideurs ou influents, concernés par le projet, avoir un pouvoir direct ou indirect sur les moyens affectés au projet.

Le comité de pilotage est généralement constitué d'un membre de chaque catégorie de rôle.